

## 1ère COMMUNICATION BIENNALE

*A la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements  
Climatiques sur les niveaux de financement climatique ex-ante*

Décembre 2020



Document établi par :

**DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION**

Ministère d'Etat, Place de la Visitation

MC 98000 Monaco

[relext@gouv.mc](mailto:relext@gouv.mc)



## Table des matières

1	Introduction .....	4
2	Informations précisant les niveaux prévus de ressources financières publiques à fournir aux pays en développement parties .....	4
3	Informations quantitatives et qualitatives à titre indicatif sur les programmes, les niveaux prévus, les circuits et les instruments.....	4
4	Information sur les politiques et les priorités, y compris les régions et données géographiques, les pays bénéficiaires, les groupes cibles, les secteurs et la prise en compte des questions de genre .....	5
5	Informations sur les objectifs et les types d'appui .....	6
6	Informations sur les facteurs pris en compte lors de l'évaluation des propositions .....	6
7	Indications des nouvelles ressources/ressources complémentaires à fournir et sur la façon dont le caractère de nouveauté est déterminé .....	7
8	Informations sur la situation et les contraintes propres au pays qui présentent un intérêt la communication ex ante.....	8
9	Informations sur les méthodes et hypothèses pertinentes employées pour prévoir les montants des fonds consacrés à l'action climatique .....	8
10	Informations sur la façon dont l'équilibre entre adaptation et atténuation est assuré en tenant compte des stratégies impulsées par les pays et des besoins et priorités des pays en développement parties .....	8
11	Informations sur les initiatives et plans visant à mobiliser des financements supplémentaires de l'action climatique auprès d'un large éventail de sources y compris sur le lien entre les interventions publiques auxquelles il peut être recouru et le financement privé mobilisé .....	9
12	Informations sur la façon dont l'appui financier répond effectivement aux besoins et priorités des pays en développement parties et soutient les stratégies impulsées par ces pays.....	9
13	Informations sur la façon dont l'appui fourni et mobilisé est ciblé de façon à aider les pays en développement dans l'action qu'ils mènent pour atteindre les objectifs à long terme de l'accord de Paris, notamment en leur prêtant assistance dans leurs efforts tendant à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques .....	9
14	Informations sur les mesures prises pour prendre en compte les considérations liées aux changements climatiques, y compris la résilience, dans leur appui au développement.....	10
15	Informations sur la façon dont l'appui à fournir aux pays en développement parties renforce leurs capacités.....	10

## **1 Introduction**

Conformément au paragraphe 5 de l'Article 9 de l'Accord de Paris, la Principauté de Monaco a l'honneur de présenter sa première communication biennale comprenant des informations quantitatives et qualitatives sur sa stratégie de financement climatique dans les pays en développement, notamment le montant des ressources financières publiques prévues à cet effet pour les années 2021-2022.

Le Gouvernement Princier reconnaît l'importance que revêt la transparence, la clarté et la prévisibilité des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, afin de permettre aux pays en développement de mieux comprendre l'approche des bailleurs et ainsi de faciliter leur accès au financement climatique.

Ainsi, en accord avec les modalités énoncées dans la décision 12/CMA1 adoptée lors de la C.O.P. 24 à Katowice, Monaco fait connaître les informations suivantes :

## **2 Informations précisant les niveaux prévus de ressources financières publiques à fournir aux pays en développement parties**

La Principauté de Monaco entend pleinement endosser sa part de responsabilité dans la lutte contre les changements climatiques, une attitude reflétée par la croissance de son financement climatique ces dernières années. Monaco continuera sur cette trajectoire dans les années à venir et renforcera son action climatique internationale, notamment dans les pays les plus vulnérables.

En 2021, plus de 1 270 000 euros de l'aide publique au développement (A.P.D.) fournie par la Principauté aux pays en développement seront dédiés à la lutte contre les changements climatiques, soit une augmentation de plus de 10% par rapport à 2018. En 2022, ce chiffre sera d'au moins 840 000 euros (financement déjà acquis). Ce montant ne couvre que l'A.P.D. clairement identifiée en tant que financement climatique dans le budget national (ci-après « le financement climatique »).

En complément de ces ressources, le Gouvernement Princier mène de nombreux programmes de coopération internationale qui, sans être dédiés à la lutte contre les changements climatiques, présentent des « co-bénéfices climats » pour les pays partenaires, tant en matière d'adaptation que d'atténuation. Ces co-bénéfices sont identifiés sur la base des marqueurs Rio de l'O.C.D.E. En 2021, près de 4,95 millions d'euros seront alloués à de tels projets (ci-après « les projets à co-bénéfices climat »). En 2022, ces projets récolteront au moins 2,67 millions d'euros (financement déjà acquis).

## **3 Informations quantitatives et qualitatives à titre indicatif sur les programmes, les niveaux prévus, les circuits et les instruments**

A Monaco, le financement climatique international est administré par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération. Au sein de ce Département, le Secrétariat Général supervise le

financement climatique et la Direction de la Coopération Internationale gère les projets à co-bénéfices climat.

En 2021, la majorité du financement climatique du Gouvernement Princier sera financé par une ligne budgétaire particulière, dite « Fonds Vert National » (F.V.N.). Ce fonds créé en 2016 a pour vocation de donner à la Principauté les moyens financiers d'une action de long terme pour réussir sa transition énergétique et adhérer aux objectifs de l'Accord de Paris. Le reste du financement climatique de la Principauté est financé par l'enveloppe budgétaire dédiée à l'A.P.D. « globale » de la Principauté.

Toutes ces ressources d'origine publique sont allouées exclusivement sous la forme de dons.

#### 1. Financement climatique :

En 2021, plus de 90% de ce financement sera acheminé par des voies bilatérales, notamment au travers du Fonds Vert pour le Climat (*Green Climate Fund* – G.C.F.), qui recevra 750 000 euros en 2021 et en 2022. Des informations quant aux montants et bénéficiaires du financement climatique monégasque 2021-2022 sont disponibles en annexe (tables 1.a et 1.b).

#### 2. Projets à co-bénéfices climat :

Ces projets sont, de par leur nature, tous financés au niveau bilatéral ou régional. Une liste détaillée couvrant la période 2021-2022 est annexée à ce document (table 2).

## **4 Information sur les politiques et les priorités, y compris les régions et données géographiques, les pays bénéficiaires, les groupes cibles, les secteurs et la prise en compte des questions de genre**

Les conséquences des changements climatiques érodent les droits fondamentaux des personnes et placent un fardeau inéquitable sur les populations en situation vulnérable, notamment les femmes et les filles. Le Gouvernement Princier considère donc cette lutte comme une condition *sine qua non* à la réalisation du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030.

#### a) Le Fonds Vert pour le Climat comme acteur majeur du financement de l'action climatique dans les pays en développement :

La Principauté a toujours plaidé en faveur d'un Fonds Vert pour le Climat fort, jouant un rôle prépondérant dans l'acheminement des financements vers les pays en développement.

Pour concrétiser cet engagement et augmenter la prévisibilité de son financement climatique, Monaco s'est engagé à alimenter le Fonds à hauteur de 3,75 millions d'euros sur la période 2020-2023, à l'occasion de sa première reconstitution. Cette contribution renforce la position de la Principauté en tant qu'important bailleur de fonds *per capita* du G.C.F.

Le Gouvernement Princier poursuivra son soutien au Fonds Vert pour le Climat, tant que celui-ci sera gouverné avec efficacité et qu'il continuera de démontrer sa capacité à produire un maximum d'impact dans le choix des programmes soutenus et l'acheminement des fonds vers les pays en développement.

#### b) Des financements transversaux liant plusieurs objectifs de développement durable (O.D.D.) :

La diversité du financement climatique du Gouvernement Princier (voir annexes) reflète l'approche que la Principauté de Monaco prône depuis longtemps : celle d'un traitement décloisonné des problématiques du changement climatique (O.D.D. 13), et des autres O.D.D., notamment la protection

des océans (O.D.D. 14) et de la biodiversité (O.D.D. 15), le tout en privilégiant des solutions fondées sur la nature.

L'O.D.D. 3 (santé) est par exemple soutenu au travers du financement climatique de la Principauté, via des contributions à l'Organisation Mondiale de la Santé et à la *Climate and Clean Air Coalition*, qui bénéficieront de 350 000 euros en 2021.

Enfin, dans le cadre de ses projets de coopération internationale, Monaco poursuit avant tout une lutte de fond contre la pauvreté dans ses pays partenaires. Ces projets sont donc le plus souvent intersectoriels et couvrent l'amélioration des conditions de vie, le développement économique et le renforcement des institutions, avec pour objectif général d'œuvrer à l'autosuffisance alimentaire, médicale et énergétique des pays en développement. Ainsi, les O.D.D. 1 à 8, centrés sur l'être humain, sont la cible de la majorité des programmes de coopération internationale de la Principauté, y compris les projets à co-bénéfices climat. Par exemple, un projet visant à appuyer l'autonomisation économiques de femmes rurales au Mali, en soutenant les initiatives féminines de production maraîchère, d'embouche et de produits agricoles durables (cf. ligne 15 table 2) œuvre à la réalisation de l'O.D.D. 1 (pauvreté), 2 (faim), 5 (égalité des genres) et 13 (changement climatique).

Au niveau géographique, une attention particulière est accordée aux Petits Etats Insulaires en développement, particulièrement vulnérables aux conséquences des changements climatiques. Les projets de coopération internationale à co-bénéfices climat se concentrent eux sur l'Afrique, et en particulier sur le Sahel. La liste complète des pays soutenus par voies bilatérales est disponible en annexe (voir table 2).

## **5 Informations sur les objectifs et les types d'appui**

Le financement climatique et les projets à co-bénéfices climat de la Principauté de Monaco visent avant tout à apporter un soutien aux pays en développement pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Cela passe par une répartition équitable des fonds entre adaptation et atténuation, avec un accent sur le développement des capacités de résilience des populations locales.

Sur un plan technologique, la Principauté accorde de l'importance au secteur de l'énergie propre, à la prévention des catastrophes naturelles, et au développement de l'agriculture durable et des circuits de consommation courts.

## **6 Informations sur les facteurs pris en compte lors de l'évaluation des propositions**

Durant l'évaluation des propositions de coopération, les principaux facteurs pris en compte sont :

### a) La pertinence :

La pertinence d'un projet de coopération est principalement fondée sur la qualité du diagnostic préliminaire et de l'analyse du contexte fournis par le partenaire. C'est à ce stade que le Gouvernement Princier s'assure qu'un projet est bien en adéquation avec les stratégies nationales et les priorités des

pays cibles, ainsi qu'avec le Plan stratégique de la Principauté et ses objectifs, dont le développement d'une coopération internationale « compatible climat ».

b) La qualité et l'efficacité :

Cette analyse mesure la cohérence, la clarté et l'efficacité du cadre logique d'un projet, ainsi que l'historique et les compétences connues du partenaire. Elle prend également en compte la complémentarité d'un projet et les efforts de coordination de son porteur avec les autres actions et acteurs intervenant sur les mêmes problématiques. Cet important facteur explique pourquoi le Gouvernement Princier maintient des programmes de coopération de longue date avec des partenaires dont la fiabilité et l'efficacité sont prouvées.

c) L'impact et l'efficience :

L'impact d'un projet se calcule sur la base du nombre de bénéficiaires et son efficience est basée sur le ratio bénéficiaires/budget. Un projet facilement reproductible est toujours privilégié. Dans le cas des projets à co-bénéfices climat, c'est en mesurant l'impact et l'efficience que sont pris en compte les effets transversaux sur les changements climatiques. Dans le cas précis du financement climatique, c'est ici qu'est mesuré l'équilibre entre atténuation et adaptation.

d) La pérennité :

Le Gouvernement Princier n'apporte son soutien qu'aux projets pouvant démontrer leur stabilité financière ainsi que leur parfaite légalité vis-à-vis des autorités locales et des bénéficiaires. Avant la signature d'un accord de financement, une communication claire sur l'identité des bailleurs de fonds, de l'attribution des contributions demandées et des objectifs visés est nécessaire. Une fois le soutien de Monaco acquis, une forte transparence est requise, et le porteur de projet doit s'engager à fournir des rapports d'exécutions périodiques détaillant l'avancement du projet et en particulier l'utilisation des fonds fournis par Monaco.

Pris dans leur ensemble, tous ces critères permettent de déterminer si un projet de coopération est susceptible de recevoir le soutien de la Principauté.

## **7 Indications des nouvelles ressources/ressources complémentaires à fournir et sur la façon dont le caractère de nouveauté est déterminé**

A partir de 2020, le Gouvernement Princier a décidé d'augmenter de 100 000 euros tous les deux ans, sa contribution au financement de l'action climatique dans les pays en développement, et ce jusqu'en 2030. En termes concrets, d'ici à 2030, c'est plus de 3,5 millions d'euros additionnels qui seront mis à la disposition des pays les plus vulnérables. Comme pour le reste du financement climatique de la principauté, la majorité de ce financement supplémentaire sera acheminé par l'intermédiaire du Fonds Vert pour le Climat.

Le caractère de nouveauté est déterminé simplement par la hausse des niveaux de financement alloués d'une année sur l'autre, tels que votés dans les lois annuelles sur le budget de l'Etat.

## **8 Informations sur la situation et les contraintes propres au pays qui présentent un intérêt la communication ex ante**

La Principauté de Monaco adopte un budget annuel, sous forme de loi, qui régit toutes les dépenses ordinaires et les interventions de l'année à venir. Le niveau de financement de l'action climatique accordé par le Gouvernement Princier aux pays en développement est donc soumis à la promulgation préalable de la loi annuelle sur le budget de l'Etat, laquelle conditionne l'ampleur de ces versements.

## **9 Informations sur les méthodes et hypothèses pertinentes employées pour prévoir les montants des fonds consacrés à l'action climatique**

Les montants et les bénéficiaires du financement de l'action climatique monégasque évoqués dans cette communication sont basés sur le budget primitif 2021 et les accords de financements pluriannuels couvrant (entre autres) les années 2021 et 2022. Ils peuvent être considérés comme assurés, sous réserve de la promulgation de la loi annuelle sur le budget de l'Etat détaillée ci-dessus.

Tous les financements futurs ne pouvant être précisément quantifiés selon cette méthode ont été laissés « *indéterminés* », bien qu'il soit très probable que la grande majorité de ces programmes seront soit reconduits, soit remplacés par d'autres projets similaires. Malgré la pandémie de Covid-19, la Principauté de Monaco entend maintenir son soutien aux pays en développement dans les années à venir, un engagement confirmé dans sa deuxième contribution déterminée au niveau national et dans l'intervention de S.A.S. le Prince Souverain lors du *Climate Ambition Summit* du 12 décembre 2020.

## **10 Informations sur la façon dont l'équilibre entre adaptation et atténuation est assuré en tenant compte des stratégies impulsées par les pays et des besoins et priorités des pays en développement parties**

La Principauté de Monaco cherche à atteindre un équilibre entre adaptation et atténuation dans son financement climatique. L'importante contribution du Gouvernement Princier au G.C.F. en est l'exemple, dans la mesure où le Fonds vise une allocation équitable entre ces deux objectifs au sein de son portefeuille de projets.

La table 2 en annexe montre que la majorité des projets à co-bénéfices climat se concentre sur le renforcement des capacités d'adaptation des pays partenaires, avec un accent sur la résilience des populations rurales : soutien à l'agriculture familiale et à la mise en place de filières agricoles locales et durables (marqueur Rio n°311 – agriculture et 312 – forêts) ; mise en place de mécanismes d'alerte et renforcement des capacités des forces de protection civile (marqueur Rio n° 74010 – prévention des catastrophes) ; etc.

Si les projets à co-bénéfices climat de la Principauté sont clairement axés sur l'adaptation, il convient de rappeler que selon les derniers chiffres publiés par l'OCDE, seulement 21% du financement climatique mondial était dédié au renforcement de l'adaptation des pays en développement (chiffres 2018).

## **11 Informations sur les initiatives et plans visant à mobiliser des financements supplémentaires de l'action climatique auprès d'un large éventail de sources y compris sur le lien entre les interventions publiques auxquelles il peut être recouru et le financement privé mobilisé**

La Principauté de Monaco n'est actuellement pas en mesure de déterminer le volume des fonds privés mobilisés par le biais des ressources publiques allouées au financement de l'action climatique. Le fait que le financement climatique monégasque soit alloué exclusivement sous forme de dons (aucun instrument de dette ou prise de participation) rend cet exercice d'autant plus difficile.

En revanche, il peut être mentionné que la Principauté participe au Mécanisme pour un Développement Propre, qui a fait ses preuves en matière de mobilisation de financements privés dans les pays en développement.

De plus, et comme exposé préalablement, Monaco est un important contributeur au Fonds Vert pour le Climat, dont les financements jouent un réel effet de levier de mobilisation de fonds privés dans les pays en développement.

## **12 Informations sur la façon dont l'appui financier répond effectivement aux besoins et priorités des pays en développement parties et soutient les stratégies impulsées par ces pays**

Comme exposé aux points 3 et 4, les programmes de coopération internationale du Gouvernement Princier répondent avant tout à l'expression des besoins des pays récipiendaires. Une cohérence avec les stratégies nationales et les priorités des pays cibles est exigée des projets soutenus. Il en va de même pour les projets à co-bénéfices climat, qui doivent être considérés comme un concours aux stratégies nationales de développement (durable) de ces pays.

## **13 Informations sur la façon dont l'appui fourni et mobilisé est ciblé de façon à aider les pays en développement dans l'action qu'ils mènent pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, notamment en leur prêtant assistance dans leurs efforts tendant à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques**

La contribution du Gouvernement Princier au Fonds Vert pour le Climat garantit la bonne utilisation du financement climatique monégasque, en accordance avec les stratégies nationales des pays en développement pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Le G.C.F. mène notamment plusieurs projets et programmes destinés à transformer les systèmes financiers dans les pays en développement. En mettant en avant les bénéfices économiques inexploités, le principal objectif de ces projets est de renforcer l'image du secteur des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique ou encore de la résilience climatique auprès des acteurs économiques privés.

Enfin, au travers de ses projets à co-bénéfices climat, la Principauté participe à l'évolution de ces secteurs d'investissements vers des marchés stables et durables, en apportant un soutien financier à des projets de développement des circuits courts au sein des économies locales, des techniques agro-écologiques, etc.

#### **14 Informations sur les mesures prises pour prendre en compte les considérations liées aux changements climatiques, y compris la résilience, dans leur appui au développement**

Depuis quelques années, la Principauté de Monaco favorise les projets de coopération internationale présentant des co-bénéfices climat/biodiversité. Pour l'année 2021, ces projets représentaient un total de 4,95 millions d'euros, une augmentation d'environ 93% comparé à 2018.

A l'avenir, Monaco prévoit de continuer à renforcer l'intégration des considérations climatiques au cœur de sa politique de coopération au développement, afin de rendre l'ensemble de ces financements plus cohérents avec un développement bas carbone et résilient de ses pays partenaires. L'objectif à moyen-terme est de pouvoir se prévaloir d'une coopération totalement compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

#### **15 Informations sur la façon dont l'appui à fournir aux pays en développement parties renforce leurs capacités**

Comme mentionné au point e), le Gouvernement Princier accorde une grande importance quant à la transparence des projets qu'il soutient, que ce soit par des voies multilatérales, régionales ou bilatérales.

Dans le cadre des projets à co-bénéfices climat, les partenaires sont toujours chargés de fournir des rapports d'exécution périodiques qui détaillent l'utilisation des fonds et font état de l'avancement des projets. Ces informations permettent au Gouvernement Princier de s'assurer que les projets soutenus présentent des bénéfices concrets et renforcent bien les capacités d'adaptation et d'atténuation des pays partenaires. Pour les financements acheminés par des canaux multilatéraux, de la même manière, Monaco se base sur les rapports d'activités de ces organisations pour évaluer l'impact que son financement climatique a sur les capacités des pays en développement parties.

TABLE 1.a - Financement climatique de la Principauté acheminé aux pays en développement parties par voies multilatérales

Organisation	Projets	Période de soutien	Subvention 2021	Subvention 2022	Total 2021-2022	Type de support	Commentaires
<b>Fonds Vert pour le Climat</b>	Première reconstitution du Fonds	2020-2023	750 000 €	750 000 €	1 500 000 €	Non affecté	Accord de financement signé à l'occasion de la première reconstitution du Fonds
<b>Climate and Clean Air Coalition</b>	Activités en faveur des PMA et des SIDS	Contribution annuelle volontaire	250 000 €	indéterminé	250 000 €	Atténuation	Contribution volontaire fléchée sur les PMA et les SIDS
<b>Organisation Mondiale de la Santé</b>	Priorité stratégique B3 - un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien être - Produit 3.1.2 – les pays sont en mesure d'agir sur les déterminants environnementaux de la santé, y compris le changement climatique	Contribution annuelle volontaire	70 000 €	indéterminé	70 000 €	Mixte	Contribution volontaire dans le cadre du 13ème programme général de travail de l'OMS
<b>Organisation Mondiale de la Santé</b>	Produit 3.1.2. - plan d'action mondial changement climatique et la santé des Petits Etats insulaires en développement	Contribution annuelle volontaire	30 000 €	indéterminé	30 000 €	Mixte	Contribution volontaire dans le cadre du 13ème programme général de travail de l'OMS
<b>Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés</b>	Changement climatique et déplacements	Contribution annuelle volontaire	30 000 €	indéterminé	30 000 €	Adaptation	Contribution volontaire destinée au déplacés climatiques
<b>Institut de la Francophonie pour le Développement Durable</b>	Renforcement de la résilience climatique au niveau local	2019-2022	20 000 €	20 000 €	40 000 €	Adaptation	Accord de financement signé en soutien à des projets francophones d'adaptation
<b>Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme</b>	Mandat du Rapporteur spécial chargé d'examiner la question des obligations relatives aux droits de l'Homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable	Contribution annuelle volontaire	8 800 €	indéterminé	8 800 €	Mixte	Contribution volontaire spécialement affectée au financement du mandat du Rapporteur spécial
<b>TOTAL</b>			1 158 800 €	770 000 €	1 928 800 €		

Table 1.b – Financement climatique de la Principauté acheminé aux pays en développement parties par voies bilatérales, régionales et autres

Organisation	Projets	Période de soutien	Subvention 2021	Subvention 2022	Total 2021-2022	Type de support	Commentaires
<b>Plateforme Océan &amp; Climat</b>	Sea'ties	2020-2021	0 €	indéterminé	0 €	Adaptation	50 000 € versés à la signature de l'accord de financement en 2020
<b>Blue Venture Conservation</b>	Renforcement des projets communautaires sur le carbone bleu	2020-2021	50 000 €	indéterminé	50 000 €	Mixte	Développement d'un soutien aux activités réalisées dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques bénéficiant à la biodiversité
<b>UICN-MED</b>	Solutions basées sur la nature des écosystèmes marins dans une Méditerranée post-Covid 19	2020-2023	25 000 €	25 000 €	50 000 €	Mixte	Développement d'un soutien aux activités réalisées dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques bénéficiant à la biodiversité
<b>Programme Régional Océanien de l'Environnement</b>	Mesures d'adaptation au changement climatique basées sur les écosystèmes marins	2020-2023	45 000 €	45 000 €	90 000 €	Adaptation	Renforcer la protection de la biodiversité marine et côtière tout en renforçant également la résilience au changement climatique des îles du Pacifique au profit des peuples du Pacifique
<b>TOTAL</b>			120 000 €	70 000 €	190 000 €		

**Table 2 - projets de coopération contribuant à l'atténuation et/ou l'adaptation au changement climatique**

Définitions OCDE :  
**Adaptation:** mesures pour renforcer la résilience aux effets du changement climatique  
**Atténuation:** mesures visant à limiter fortement les émissions de gaz à effet de serre

Régions / pays	Organisation	Projets	Période de soutien	Subvention 2021	Subvention 2022	Total 2021-2022	Secteurs	Approche	Commentaires
<b>AFRIQUE DE L'OUEST</b>									
Burkina Faso	PAM	Appui à la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée des femmes enceintes et allaitantes de Manni	2020-2022	100 000	100 000 €	200 000 €	Aide alimentaire	adaptation	Approvisionnement en intrants nutritionnels adaptés, pratiques nutritionnelles, résilience des populations
	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET)	Gouvernance des chaînes de valeur et inclusion des filières niébé, lait et produits forestiers non ligneux	2018-2021	110 000 €	non déterminé	110 000 €	Agriculture/forêts	adaptation	Production de meilleure qualité, à travers le renforcement/structuration des filières (équipements, matériels, transformation), adaptation aux externalités négatives du changement climatique, expertise agricole du GRET
	ONG Morija	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les provinces du Kadiogo, Zoundwéogo et de l'Ouhritenga	2019-2021	100 000 €	non déterminé	100 000 €	Sécurité alimentaire	adaptation	Accessibilité alimentaire : production de plants de Moringa, plante hautement nutritive ; démonstration de maraîchage : techniques agricoles durables
	Terre & Humanisme	Agroécologie pour la souveraineté alimentaire et adaptation aux changements climatiques	2020-2022	100 000 €	100 000 €	200 000 €	Agriculture	adaptation	Diffusion de l'agro-écologie, production et valorisation équitable des productions agroécologiques paysannes sur les marchés locaux, soutien aux réseaux d'acteurs engagés dans l'agroécologie
	Brigade Nationale de Sapeurs Pompiers	Coopération dans le domaine de la protection civile avec le Burkina Faso	annuel	120 000	125 000 €	245 000 €	Prévention des désastres	adaptation	Renforcement des compétences des forces de protection civile : prévention des situations d'urgence, notamment liées au changement climatique
Mali	FAO	Appui autonomisation économique des femmes rurales dans le contexte de l'insécurité alimentaire et changements climatiques	2019-2022	110 000	110 000 €	220 000 €	Agriculture	adaptation	Appui aux initiatives féminines de production maraîchère, d'embouche et de transformation de produits agricoles durables
	Alima	Appui à la prévention et à la prise en charge de la malnutrition aiguë à Bamako	2019-2021	100 000	non déterminé	100 000	Aide alimentaire	adaptation	Approvisionnement en intrants nutritionnels adaptés, pratiques nutritionnelles, résilience des populations
	Agriprofocus	Projet Entrepreneuriat Agricole Jeune	2021-2023	90 000	100 000 €	190 000 €	Agriculture/Formation	atténuation/adaptation	Soutien à l'employabilité des jeunes ruraux en agrobusiness dans les régions de Kayes, Koulikoro et Ségou
	Caritas	Renforcement de la sécurité alimentaire et promotion économique des populations dans une approche de gestion intégrée de l'environnement	2020-2021	35 000	non déterminé	35 000 €	Agriculture	adaptation	Renforcement d'organisations professionnelles agricoles (matériel de production et de transport de fumure organique, mise en place de systèmes consensuels de gestion durable des équipements)
	AJA	Formation et insertion professionnelle des jeunes ruraux à Ségou	2020-2023	150 000	150 000 €	300 000 €	Agriculture/Formation	atténuation/adaptation	Renforcement des compétences professionnelles des jeunes ruraux pour les métiers agro-sylvo-pastoraux
	Programme Alimentaire Mondial (PAM)	Appui à la résilience et à la sécurité alimentaire des populations vulnérables	2019-2021	100000	non déterminé	100 000 €	Sécurité alimentaire	adaptation	Fourniture de repas scolaires nutritifs et basés sur les produits disponibles localement, renforcement des capacités des petits producteurs, résilience des familles
	SOS SAHEL INTERNATIONAL France	Appui à la promotion de l'emploi en milieu rural	2021-2023	80 000 €	80 000 €	160 000 €	Agriculture	adaptation	Renforcement des capacités et des revenus des organisations rurales de jeunes et de femmes
	Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)	Coopération dans le domaine de la protection civile avec le Mali	annuel	50 000	non déterminé	50 000 €	Prévention des désastres	adaptation	Renforcement des compétences des forces de protection civile : prévention des situations d'urgence, notamment liées au changement climatique
Mauritanie	Programme Alimentaire Mondial (PAM)	Appui à l'intervention prolongée de secours et de redressement dans la Wilaya du Guidimakha	2019-2021	100 000	non déterminé	100 000 €	Aide alimentaire	adaptation	Distribution de suppléments nutritionnels et formation du personnel du Commissariat à la Sécurité Alimentaire et du Ministère de la Santé à la résilience alimentaire et climatique
	GRET	Appui à la promotion des services alimentation du nourrisson et jeune enfant	2020-2022	100 000	100 000 €	200 000 €	Sécurité alimentaire	adaptation	Renforcement des services d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, résilience des communautés
	ECODEV	Formation et accompagnement des jeunes pour un entrepreneuriat rural Gorgol Assaba et Nouakchot	2021-2023	80 000	80 000 €	160 000 €	Agriculture	atténuation/adaptation	Formation professionnelle des jeunes aux métiers ruraux, mise en place d'incubateurs d'entreprises de production rurale, promotion de pratiques agricoles durables
	Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)	Coopération dans le domaine de la protection civile avec la Mauritanie	annuel	150 000	non déterminé	150 000 €	Prévention des désastres	adaptation	Renforcement des compétences des forces de protection civile : prévention des situations d'urgence, notamment liées au changement climatique
Niger	Gouvernement du Niger	Signature Accord-cadre de coopération Monaco - Niger (2019)	depuis 2019	0	0 €	0 €	Sécurité alimentaire	atténuation & adaptation	Les axes stratégiques de l'Accord incluent : la sécurité alimentaire, l'insertion socio-économique des personnes vulnérables, les questions climatiques et plus largement environnementales
	Gouvernement du Niger	Soutien au Dispositif National de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires	2019-2021	250000	non déterminé	250 000 €	Sécurité alimentaire	atténuation & adaptation	Amélioration de l'accès aux aliments pour les ménages vulnérables, réduction de la morbidité et de la mortalité liée à la malnutrition des enfants de 6 à 23 mois, protéger et réhabiliter les moyens d'existence des ménages vulnérables
	IRAM	Consolider les acquis de Nariindu, changer d'échelle pour structurer durablement la filière lait locale et répondre à la demande des consommateurs urbains	2020-2022	110 000	110 000 €	220 000 €	Agriculture	adaptation	Contribution au développement de la filière lait local et durable (concertations inter-acteurs sur la filière, lancement d'une gamme de produits laitiers locaux et durables)
	PAM	Fortification de Produits Alimentaires Transformés de consommation courante au Niger (FOPAT)	2021-2022	100000	100 000 €	200 000 €	Sécurité alimentaire	adaptation	Amélioration de la qualité et la disponibilité d'aliments fortifiés produits localement et de manière durable, structuration des filières locales de produits alimentaires
	CAMDED	Appui à la prévention et à la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère des enfants de 0 à 5 ans dans les CSI de Tabla, Bonkougou et Makani Gao	2019-2021	30000	non déterminé	30 000 €	Sécurité alimentaire	adaptation	Dépistage précoce, prévention et prise en charge de qualité de la malnutrition aiguë sévère des enfants de moins de 5 ans, participation au changement des comportements alimentaires et promotion de la consommation de produits alimentaires locaux, implication de la communauté dans la prévention et la prise en charge de la malnutrition, augmentation et diversification des revenus des mères vulnérables
	GRET	Programme d'appui à la fortification alimentaire - PAFAN	2019-2021	100000	non déterminé	100 000 €	Sécurité alimentaire	atténuation & adaptation	Appui au secteur privé local pour produire de manière durable, diffuser et promouvoir des aliments fortifiés locaux destinés aux jeunes enfants
	Croix-Rouge Nigérienne et Française	Renforcement de la résilience dans la région de Zinder au Niger	2019-2021	150000	non déterminé	150 000 €	Sécurité alimentaire	adaptation	Mise en place d'un système d'alerte précoce permettant localement la remontée et la diffusion des informations dans plusieurs villages pilotes, soutien à des actions de sécurité alimentaire, renforcement des capacités d'actions en cas de crise alimentaire
	Action Contre la Faim	Lutte contre l'insécurité nutritionnelle des ménages vulnérables dans le Département de Mayahi, région de Maradi	2021-2023	100000	100 000 €	200 000 €	Agriculture	adaptation	Approche intégrée et multisectorielle: champs-écoles, renforcement de capacités d'organisations professionnelles (maraîchage pluvial, techniques agro-écologiques, kits d'irrigation hors sol, facilitation des espèces à cycle long); *S'inscrit dans le cadre de l'initiative 3N (Les Nigériens nourrissent les Nigériens) pour la sécurité alimentaire et un développement agricole durable, initiative représentant l'organe de mise en oeuvre de l'Alliance Global pour les Initiatives de Résilience (AGIR). ODD 12 « consommation et production responsables ».
Sénégal	Entrepreneurs Du Monde	Amélioration de la sécurité alimentaire au Sahel par la formation et le financement de petits producteurs dans la production, la conservation et la commercialisation des produits agricoles	2021-2023	100000	100 000 €	200 000 €	Agriculture	adaptation	Structuration de la filière oignon ( limitation des pertes alimentaires amélioration des équipements de conservation , amélioration qualitative et quantitative de la production etc.)
	PAM	Mise en place de cantines scolaires modèles	2021-2023	100000	100 000 €	200 000 €	Sécurité alimentaire	adaptation	Mise en place de cantines scolaires modèles dans plusieurs régions, soutien aux acteurs économiques locaux (détaillants agréés, petits producteurs...)

Régions / pays	Organisation	Projets	Période de soutien	Subvention 2021	Subvention 2022	Total 2021-2022	Secteurs	Approche	Commentaires
	<b>Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET)</b>	Accès aux services et structuration des éleveurs laitiers en zones arides	2020-2022	100 000	100 000 €	200 000 €	Agriculture	adaptation	Structuration des éleveurs en coopérative, achat de matériel de collecte du lait, renforcement de la compétitivité et des plus values économiques des petits producteurs, promotion du dialogue au sein de la filière et des acteurs de la politique territoriale
	<b>Institut de Coopération et de Développement Afrique</b>	Développement durable de filières conchylicole, ostréicoles et apicoles auprès des femmes du Delta du Saloum	2021-2023	80000	90 000 €	170 000 €	Agriculture/Pisciculture	atténuation & adaptation	Exploitation responsable de la mangrove par les femmes : ramassage de saison, exploitation durable, préservation du milieu naturel
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>Organisation Mondiale de la santé (OMS)</b>	OMS - Accélérer l'élimination du paludisme dans la région du Sahel	2019-2025	400 000	400 000 €	800 000 €	Santé	adaptation	Améliorer la coordination des interventions de lutte contre le paludisme et d'accélération de l'élimination, soutenir les efforts visant à accélérer l'élaboration et l'adoption de politiques et de stratégies de lutte contre le paludisme à fort impact, renforcer le partage d'informations sur la surveillance du paludisme et l'utilisation des données sur le paludisme pour la prise de décision dans les pays ciblés, renforcer les capacités institutionnelles des programmes de lutte contre le paludisme
<b>AFRIQUE AUSTRALE</b>									
<b>Burundi</b>	<b>Programme Alimentaire Mondial (PAM)</b>	Amélioration de l'accès à l'éducation à travers les cantines scolaires endogènes	2021-2023	150 000	150 000 €	300 000 €	Agriculture	adaptation	Assistance alimentaire et contribution au relèvement économique de la population (renforcement des capacités des producteurs pour une accessibilité des marchés plus rentables; Approvisionnement des vivres à 30% local).
		avec l'UNICEF - lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers les achats locaux auprès des petits producteurs et de renforcement de la nutrition et hygiène dans les cantines scolaires	2020-2022	200 000	200 000 €	400 000 €	Agriculture	adaptation	Assistance alimentaire et contribution au relèvement économique de la population (renforcement des capacités des producteurs pour une accessibilité des marchés plus rentables; Approvisionnement des vivres à 30% local).
<b>Madagascar</b>	<b>PAM</b>	Tambatra - projet intégré de lutte contre la malnutrition dans la commune de Fieferana	2019-2021	243 000	non déterminé	243 000 €	Sécurité alimentaire	adaptation	Renforcement des activités de prévention de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, de la sécurité nutritionnelle et alimentaire en milieu scolaire, de la sécurité nutritionnelle et alimentaire des ménages
	<b>GRET, ACF et AVSF</b>	Tambatra - projet intégré de lutte contre la malnutrition dans la commune de Fieferana	2019-2021	557 000	non déterminé	557 000 €			
	<b>1001 Fontaines</b>	Consolidation du projet d'accès à l'eau potable Analanjirifo et Atsinanana	2021 - 2022	90 000	60 000 €	150 000 €	Eau	atténuation & adaptation	Soutien à la production locale et durable d'eau à Madagascar
	<b>Programme Alimentaire Mondial (PAM)</b>	Fortification des aliments de base aux niveaux communautaire et national	2021-2023	90 000	90 000 €	180 000 €	Sécurité alimentaire	adaptation	Transformation d'aliments produits sur place par les agriculteurs locaux (enrichissement par poudre de nutriments). Impacts: autosuffisance alimentaire, réduction des pertes alimentaires et développement d'un marché local porteur.
<b>MAGHREB / MEDITERRANEE</b>									
<b>Tunisie</b>	<b>Gouvernement Tunisien</b>	Accord cadre de coopération Tunisie - Monaco (2017)	depuis 2017	0	0 €	0 €	Transversal	atténuation & adaptation	Inclut dans ses axes prioritaires de coopération : le développement durable, et notamment la protection de l'environnement (dont la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques), et le développement économique local
	<b>Shanti - Association de Gestion Durable de l'Oasis Ras El Ain Nafta (AGDOR)</b>	Appui aux initiatives économiques et solidaires locales	2021-2022	50 000 €	50 000 €	100 000 €	Agriculture	atténuation & adaptation	Mise en place de projets structurants dans l'écotourisme et l'agro-écologie dans l'oasis de Nefta (parcelle de démonstration, boutique de maraîchage, valorisation des productions agricoles...), promotion de l'agro-écologie et de l'éco-tourisme, notamment auprès des jeunes
	<b>Istituto per la Cooperazione Universitaria Onlus (ICU)</b>	Appui au développement des microentreprises du secteur agro-alimentaire et création d'opportunités d'emploi dans les zones désavantagées de la Tunisie	2021-2023	75 000 €	75 000 €	150 000 €	Agriculture	atténuation & adaptation	Renforcement du tissu entrepreneurial de filières du lait, légumes, dattes, oléicole, herbes aromatiques et médicinales, soutien à la création de start-ups de services d'assistance technique pour PME agroalimentaires
<b>Maroc</b>	<b>FAO</b>	Programme de réduction des pertes alimentaires pour les filières des dattes figues et pommes dans les systèmes oasiens	2019-2021	200000	non déterminé	200 000 €	Agriculture	atténuation & adaptation	Lutte contre les pertes agricoles, valorisation des produits agro-alimentaires
<b>TOTAL :</b>				<b>4 950 000</b>	<b>2 670 000 €</b>	<b>7 620 000 €</b>			